



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

## AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2022, adopté le règlement n°353-04-2022 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de Racine.

---

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

DONNÉ à Racine ce 3 mai 2022.

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale, greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 3 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC